



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

9e Grande journée de la transhumance, dimanche 3 mai 2026

Actu

Éleveurs

Agroenvironnement

Publié le 21 février 2020

Reading time : 1 minutes



Comme chaque année, Sébastien Natale dit « Moïse », le berger originaire de Bourg d'Oueil va conduire son troupeau de 330 brebis tarasconnaises sous Label Rouge « Sélection des Bergers » de Villeneuve-lès-Bouloc (Départ du cimetière) à Launaguet (parc du château).

Depuis 2017, les communes de Bouloc et Launaguet ont mis en place, grâce à l'appui de la Direction de l'agro-écologie du Conseil départemental de la Haute-Garonne, une opération d'éco-pâturage permettant de valoriser des terrains en friche, de lutter contre la déprise agricole (anciens terrains agricoles non entretenus) et soutenir les producteurs, tout en préservant la qualité de l'environnement et des paysages ruraux.

En 2022, la commune de l'Union a rejoint activement les Mairies de Bouloc et Launaguet pour cette opération d'éco-pâturage.

Grâce à ce projet, le berger itinérant, Moïse, qui ne possède pas de terres en propre, a pu faire évoluer son troupeau jusqu'à 330 brebis.

17 km et 7 communes traversées

Depuis le 3 mars 2026, Moïse et son troupeau sont arrivés à Launaguet depuis Bourg d'Oueil. Le 3 avril, le cheptel a été transporté jusqu'à la commune de Bouloc où les brebis ont été tondues le 5 avril.

Le **3 mai 2026**, le troupeau partira de la commune de Villeneuve les Bouloc pour rejoindre Launaguet sur le même tracé de 17 kms, traversant 7 communes, avec 2 étapes d'arrêt pour permettre au public de profiter du troupeau et de rejoindre la marche à différents endroits.

Les points d'étape de la transhumance :

- 6 h : départ chemin de Péchuscla, Villeneuve-lès-Bouloc • Parking cimetière ou autour de la mairie de Villeneuve-lès-Bouloc
- vers 7 h : Gargas (P1) • Parking du cimetière de Gargas (ne pas stationner le long de la voie) / RDV sur le chemin rural
- vers 8 h : Labastide-Saint-Sernin (P2) • Stade de Labastide-Saint-Sernin POINT D'ARRÊT POUR LE PUBLIC
- vers 9h15 : Montberon (P3) • Parking de l'église
- vers 10h : Saint-Loup-Cammas (P4) • Parking du city-park - Parking possible avant 9h30 POINT D'ARRÊT POUR LE PUBLIC
- à partir de 11h : arrivée à Launaguet • Parc du château

Merci d'arriver sur ces lieux de rendez-vous **1/2 heure avant l'horaire indiqué** pour ne pas perturber le passage du troupeau.

Pour le bon déroulement de la transhumance, ne pas dépasser le troupeau, ne pas toucher les animaux (des points d'arrêts sont prévus à cet effet), **ne pas emmener son chien** (seuls les chiens tenus en laisse seront tolérés).



<https://www.youtube.com/watch?v=b-vEiDz-6Q8>

Dès l'arrivée du troupeau, un moment festif a été proposé dans le parc du château de Launaguet, avec la possibilité d'acheter des produits locaux de qualité **au village gourmand** installé pour l'occasion.

- Y seront représentées les filières de qualité du département (Label Rouge Sélection des Bergers et l'IGP Agneau des Pyrénées, AOP Porc Noir de Bigorre, AOP Vins de Fronton, Label Rouge Gasconne des Pyrénées)
- Des animations pour tous sont prévues :

- Démonstration de filage de laine
- Fresque participative « Dessine-moi un mouton »
- Jeux en bois
- Musiques et danses traditionnelles
- présentation de la filière des chevaux castillonnais et escargoline

Consultez le programme de la 9e édition

À propos de l'agneau des Pyrénées et de la transhumance

L'Agneau des Pyrénées est issu des races rustiques locales des Pyrénées Centrales, qui sont parfaitement adaptées au terroir.

La Tarasconnaise, race pyrénéenne la plus représentée, est particulièrement bien adaptée à l'élevage de montagne et à la transhumance, qui permet l'entretien des paysages chers aux amoureux de la montagne tout en faisant vivre les territoires ruraux.

L'été, les troupeaux pâturent en montagne une herbe saine et naturelle, et l'hiver, les brebis sont à la bergerie, nourries de foin récolté sur les exploitations. L'environnement pyrénéen et le savoir-faire traditionnel d'éleveurs passionnés concourent à la réalisation d'un produit d'exception.

Depuis Décembre 2023, la transhumance qui est un déplacement saisonnier de troupeau, est inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Cette décision est le résultat d'un travail collectif de longue haleine initié par la France en 2019, par les acteurs du Pastoralisme et de l'Elevage regroupés au sein d'un Comité de Pilotage animé par le Collectif des Races Locales de Massif (CORAM).

Pratique ancestrale, la transhumance découle en effet d'une connaissance approfondie de l'environnement et implique des pratiques sociales et des rituels relatifs aux soins, à l'élevage et au dressage des animaux ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles. La transhumance contribue à l'inclusion sociale, au renforcement de l'identité culturelle et des liens entre les familles, les communautés et les territoires, tout en contrant les effets de l'exode rural.